



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2367

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Caluire et Cuire

objet : Campagne de chasses 2012 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine dans le cadre de l'enquête publique

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2367

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Caluire et Cuire

objet : **Campagne de chasses 2012 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine dans le cadre de l'enquête publique**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a été informée de la programmation d'une nouvelle campagne de chasses des barrages du Rhône qui interviendrait du 30 avril au 6 mai 2012.

Cette intervention consiste à vidanger les fonds des barrages hydroélectriques situés en Suisse et dans la partie amont du Rhône français afin de libérer les matériaux déposés, issus en grande partie de la rivière Arve.

Au regard des conséquences des dernières chasses de l'année 2003 sur le champ captant de Crépieux-Charmy, principale ressource en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il convient d'être extrêmement prudent dans l'examen des impacts possibles et de vérifier que les conditions de réalisation aillent au delà d'un simple suivi et que soient réellement mises en œuvre des mesures de réduction des effets pendant la période de chasses mais aussi lors des crues suivant cette période.

Cette opération avait, en effet, largement contribué à colmater le lit du vieux Rhône, obligeant les services de la Communauté urbaine, pour ne pas risquer une rupture d'alimentation de l'agglomération lyonnaise, à mener une lourde intervention environnementale et financière afin de rendre sa capacité d'infiltration initiale et nécessaire au site.

Pour mémoire, cette opération a coûté, en 2007, 3 M € à la Communauté urbaine et a nourri à l'époque un débat sur la remise en suspension des PCB.

A titre préventif, un travail de préparation entre les services de la Communauté urbaine et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes (DREAL) a eu lieu en 2010 afin d'être en mesure, en 2012, de caractériser les effluents solides et liquides au droit de l'île de Miribel-Jonage et d'optimiser le transit au regard des impacts possibles sur la qualité de la ressource en eau et sur la non dégradation de la productivité du champ captant par colmatage du lit et des berges du fleuve.

L'objet de la caractérisation des effluents est, au delà de la connaissance scientifique, de permettre la préparation d'un éventuel contentieux à l'encontre des services français et suisses en charge de ces chasses en cas d'impacts quantitatif et qualitatif significatifs sur notre production d'eau potable.

L'analyse des documents fournis, pour l'enquête publique qui se déroulera du 6 juin au 7 juillet 2011, par la Compagnie nationale du Rhône et la société des forces motrices de Chancy-Pougny relatifs aux opérations françaises d'accompagnement des chasses et à ceux des Services industriels de Genève pour le barrage de Verbois conduit à émettre les remarques suivantes :

- les impacts sont évalués à partir des relevés effectués lors des chasses de 2000 et 2003 alors que les quantités de sédiments en jeu correspondaient à 3 ans de dépôt. Les quantités en 2012 seront bien plus importantes après 9 ans d'interruption,

- le captage de Crépieux-Charmy apparaît désormais dans les dossiers mais si l'impact potentiel est jugé fort (enjeu majeur au regard du nombre de personnes de l'agglomération lyonnaise qui en dépendent), la sensibilité du secteur au regard des captages et prise d'eau est notée comme faible,

- les objectifs environnementaux apparaissent plus importants que celui de la continuité durable de la distribution d'eau potable pour laquelle ne seront assurées que quelques analyses bactériologiques ou de matières en suspension pendant la seule durée des chasses et sans information précise sur le qui fait quoi et qui paye quoi.

Aucune mesure visant à supprimer l'impact ou, tout au moins, à les réduire n'est envisagée,

- concernant les suivis proposés de la qualité des eaux boueuses, seule la période des chasses est proposée. Or, l'examen des flux d'eau et des concentrations de matières solides montre pour les chasses précédentes que la grande majorité des flux s'est produit non pas pendant la période des chasses mais lors des 2 ou 3 crues suivantes.

Les dossiers indiquent que "l'impact sur l'hydrologie et l'hydraulique après chasses peut être considéré comme nul à très faible", ce que l'on peut croire et reconnaissent parallèlement que "la remobilisation des matériaux post-chasses dépend de la force des crues et de leur fréquence au cours des années qui suivent". Or, à part signaler que "la dynamique de remobilisation est peu connue" aucune mesure concrète n'est proposée. A minima, la mise en place d'un dispositif de suivi de cette remobilisation des matériaux lors des crues survenant au-delà de la seule période des chasses paraît donc indispensable,

- la prise en compte de la remise en suspension des sédiments contaminés par les PCB et les radionucléides artificiels n'est abordée qu'à la marge,

- les impacts sont évalués sur la base d'une hydrologie moyenne et l'arrêt des chasses est conditionné à des débits de crue. Les débits moyens du mois de mai de cette année 2011 sont bien inférieurs à l'hydrologie moyenne et l'abaissement du niveau du lac Léman de manière habituelle au printemps des années bissextiles (2012 en est une) interrogent sur la capacité à avoir un débit minimum suffisant,

- l'implication du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM), structure porteuse du plan de gestion du site Natura 2000, n'est pas identifiée,

- un travail commun pour la rédaction d'un protocole de suivi scientifique avec l'Observatoire des sédiments du Rhône (ORS) dans le cadre de la Zone atelier du bassin du Rhône (ZABR) a été conduit sur le site de l'île de Miribel-Jonage sans qu'il soit repris dans les documents présentés ; il en est de même du travail effectué avec la DREAL en 2010.

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique, avis qui sera transmis à la commission d'enquête publique pour être annexé au registre d'enquête ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu la proposition d'amendement déposée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, tendant à :

« 1 - Dernier paragraphe

Au lieu de :

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique, avis qui sera transmis à la commission d'enquête publique pour être annexé au registre d'enquête.

Écrire :

Au regard de ces remarques et face à l'enjeu majeur de risque de rupture de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise, il est proposé au Conseil de donner un avis favorable avec les réserves suivantes :

L'analyse de l'impact sur l'eau potable étant insuffisante, le pétitionnaire devra fournir :

- le suivi et la qualité de l'eau pendant et après les opérations de chasse,
- l'impact sur le colmatage des champs captants de Crépieux Charmy,
- l'étude de mesures compensatoires et les procédures sur la ressource en eau potable,
- une proposition de convention avec le Grand Lyon.

L'analyse de l'impact sur la zone humide de loisirs Miribel Jonage étant insuffisante, le pétitionnaire devra fournir :

- l'étude sur les incidences d'arrivée massive d'eaux boueuses,
- l'étude sur la comparaison des solutions techniques visant à évacuer les sédiments.

Cet avis sera transmis à la commission d'enquête publique pour être annexé au registre d'enquête.

2 - Dans le DELIBERE :

Au lieu de :

Émet un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique.

Écrire :

Émet un avis favorable à la réalisation des chasses 2012 sous réserve des compléments d'études mentionnés ci-dessus ».

DELIBERE

1° - Rejette la proposition d'amendement présentée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

2° - Emet un avis défavorable à la réalisation des chasses 2012 selon les conditions décrites dans les documents de l'enquête publique.

3° - La présente délibération sera notifiée à la commission d'enquête publique pour être annexée au registre d'enquête.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.